



Questionnement sur la création d'entreprise

Par Anth

Bonjour,

Je me permets de poster ici ce message concernant une interrogation de montage d'entreprise.

Ma compagne et moi avons plusieurs souhaits d'investissements :

- Investissement immobilier
- Création d'une entreprise comme seconde activité

Nous sommes tout deux salariés cadre en CDI. Ma compagne est au 35h mais possède dans son contrat une classe d'exclusivité.

Nous pourrions donc utiliser le temps que possède ma compagne après ces 35h et mes connaissances en gestion d'entreprise.

Notre souhait est de créer quelques chose ensemble pour notre futur et celui de notre descendance. Avec nos salaires, le but est d'investir et non pas de se verser un salaire mensuel.

Concernant le montage j'ai différents points qui me bloquent pour avancer. J'ai beaucoup cherché sur internet mais souhaiterai avoir l'avis d'un professionnel.

J'avais pensé à un montage :

- HOLDING SAS : Entreprise SAS + SCI

=> pour permettre les remontées de bénéfices de l'activité SASU pour investissement dans la SCI et pour émettre des dividendes

OU

- SAS :
- Investissement immobilier non propre

J'avais écarté la micro entreprise car je ne souhaite pas un salaire mais plutôt utiliser les avantages en nature et réinvestir les bénéfices.

Les points bloquant pour moi sont :

- Quel montage serai approprié à mon projet ?
- La clause d'exclusivité de ma compagne reste problématique. Dois-je créer une SASU (holding et entreprise) pour que j'ai mon activité et l'intégrer à la SCI qui serai à moitié à la Holding et moitié à ma compagne ?
- Comment me faire accompagner sur tous ces choix dans la création de mon entreprise ?

J'aurai aimer avoir un avis sur ce projet et je recherche également un accompagnement pour ce projet.

Je vous remercie par avance pour l'aide apportée.

Cordialement,
Anth

Par AGeorges

Bonjour Anth,

Votre "projet" global soulève deux aspects principaux :

- Quand on a déjà un emploi, avec une rémunération suffisante, il y a un devoir de fidélité. Quand on crée une entreprise, il faut y consacrer pas mal d'énergie.

Pour moi, il est fort difficile de faire les deux en même temps. Rien n'empêche de faire un essai pour voir, mais cela se gère en général via un congé pour création d'entreprise.

A moins que votre emploi actuel ne soit une sinécure, je ne vois pas cette double activité possible.

- Vous parlez de compagne. Ceci suppose une personne sans lien particulier avec vous autre qu'affectif. Dans les affaires, c'est dangereux. Par exemple, vous pourriez être tenté de mettre en place une répartition 50/50. En cas de conflit, il n'y a pas de majorité. Et vous avancez comment ?

Si l'affectif s'inverse (ce n'est malheureusement pas rare), les difficultés commencent. Il va falloir partager mais les "entreprises" ne le permettent pas forcément.

Par ailleurs :

Le modèle de la holding est intellectuellement stimulant et socialement intéressant. Etre considéré comme un sorte de capitaine d'industrie fait plaisir à l'égo. La réalité est différente et il ne faut pas oublier le Principe de Peter ! Vous pouvez être un excellent cadre et un très mauvais patron d'entreprise.

Dans votre cas, la première pierre peut être le projet immobilier. Vous pouvez investir dedans au fil du temps, vous devez monter des biens, mettre en place des locations si vous ne logez pas dans votre bien. Vous pouvez, sur le surplus de vos salaires faire des augmentations de capital de cette SCI et acheter de nouveaux biens.

Pas besoin de Holding à côté pour payer deux fois des impôts (même si les seconds sont réduits). Si vous réinvestissez les bénéfices, vous ne payerez pas d'impôts sur les dividendes. Il faudra bien analyser le modèle de SCI le plus adapté (IR ou IS), les avantages à court terme sont en général compensés par des inconvénients à long terme et vice-versa.

Le projet d'entreprise en parallèle est un autre sujet. Ne croyez pas non plus avoir l'idée géniale, la martingale du siècle. Mais que cela ne vous décourage pas non plus. Montez un projet, écrivez des statuts, développez un budget prévisionnel, et vérifiez bien la viabilité de cela. Ensuite, comme indiqué, vous pouvez 'essayer', mais à plein temps (comptez au moins 80 heures par semaine).

C'est un AVIS.